

LE PIC À TÊTE ROUGE

Melanerpes erythrocephalus



© Jacques Bouvier

Caractéristiques physiques



Comme son nom l'indique, le pic à tête rouge a la tête, le cou, la gorge et le haut de la poitrine rouges. Le reste de son corps est blanc (face ventrale) et noir (face dorsale). Le mâle et la femelle portent les mêmes couleurs, ils sont donc difficiles à différencier.

Alimentation



Omnivore profondément opportuniste, le pic à tête rouge se nourrit principalement de graines, de noix, de baies et autres fruits. Il se nourrit aussi d'insectes et autres invertébrés, ainsi que d'œufs et d'oisillons d'autres oiseaux. Il s'alimente même parfois de petits rongeurs.



Habitat



Son habitat est composé de différents types de milieux boisés, y compris les forêts décidues, les boisés ouverts, les zones agricoles ou les prairies comprenant des arbres et les milieux humides. Le Pic à tête rouge a besoin d'arbres morts ou dépérissant, notamment de chicots, pour nicher, de même que d'un couvert dégagé.

Périodes de vulnérabilité



- En général, la période de nidification s'étend de la mi-mai jusqu'à la fin d'août.
- Au Québec, cette espèce s'observe très rarement durant l'hiver.

LE PIC À TÊTE ROUGE

Melanerpes erythrocephalus



Pressions



- La perte de son habitat boisé, surtout après l'abattage d'arbres morts sur pied. La récolte de bois réduit également le nombre d'arbres matures.
- La concurrence avec d'autres espèces, notamment les étourneaux, pour les mêmes sites de nidification.
- Des recherches supplémentaires sont nécessaires pour mieux comprendre les pressions pesant sur cette espèce.

Pratiques durables



- Maintenir les boisés matures de feuillus et les haies brise-vent dans une superficie d'au moins 3 ha (territoire minimal de nidification).
- Maintenir une densité élevée d'arbres morts ou dépérissants dans les boisés et les lisières.
- Réduire l'usage de pesticides, notamment d'insecticides et d'herbicides, à proximité de l'habitat occupé par l'espèce afin d'augmenter l'abondance des proies.

- En date de 2023, espèce **en voie de disparition** inscrite à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril*
- Programme de rétablissement : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-public-especes-peril/programmes-retablissement/pic-a-tete-rouge-2021.html>

Sources

COSEPAC 2018. Évaluation et Rapport de situation du COSEPAC sur le Pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*) au Canada. Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, Ottawa, xii + 69 p.

Gouvernement du Canada. (s.d.). Pic à tête rouge (*Melanerpes erythrocephalus*). <https://registre-especes.canada.ca/index-fr.html#/especes/57-403>

Gouvernement du Québec. (2024). Pic à tête rouge. <https://www.quebec.ca/agriculture-environnement-et-ressources-naturelles/faune/animaux-sauvages-quebec/liste-des-especes-fauniques/pic-tete-rouge>

Révisé par les experts : QuébecOiseaux, Bruno Drolet, Benoît Jobin, Lauren Quinsey